

COMMUNE  
**OSTHEIM**



**Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal**

Le 17 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire à la mairie, après convocation en date du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas KONRADT, Maire

Présents : Nicolas KONRADT, Christophe KETTERER, Laurence ENGEL, Nicolas HAUSS, Caroline JABOVISTE, Jean-Marc WILLIG, David HOUX, Anna DE RUFFRAY, Peggy ZUCKER, Serge DA MOTA, Valérie GRAUER, Anne-Sophie SCHUWER, Mr David RISCH

Excusées : Anne Laure CONUS, Steve GUTHMANN, Thierry DINTZER, Laura GONNACHON, Julien TRIPP, Amandine FROEHLICH,

Procurations : Anne Laure CONUS à Valérie GRAUER, Steve GUTHMANN à David HOUX, Thierry DINTZER à Nicolas HAUSS, Laura GONNACHON à Laurence ENGEL, Amandine FROEHLICH à David RISCH,

David RISCH, Conseiller Municipal, est désigné en tant que secrétaire de séance. Il sera assisté du secrétaire de mairie Frédéric SCHMITT.

\*\*\*\*

**5.2. BUDGET EAU ET ASSAINISSEMENT : BUDGET PRIMITIF 2026**

Monsieur Nicolas HAUSS adjoint aux finances, présente le budget primitif 2026 « Production EnR » tel qu'il a été préparé par la Commission des finances du 08/04/2026.

Le budget eau et assainissement, services confondus, intègre la totalité des résultats de l'exercice antérieur.

Les dépenses prévisionnelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 707 000 € en équilibre avec les recettes.

Les dépenses prévisionnelles de la section d'investissement s'élèvent à 1 641 000 € en équilibre avec les recettes.

Le budget est à voter chapitre par chapitre en fonctionnement et par chapitre en investissement. Le budget intègre la totalité des résultats de l'exercice 2025.

Le Maire indique que la compétence « eau et assainissement » a déjà fait l'objet de plusieurs études dans la perspective d'un transfert à la communauté de communes au 1er janvier 2026. Bien que cette obligation ait été annulée, le dossier devra être réexaminé et présenté à l'assemblée afin d'envisager, le cas échéant, un éventuel transfert de cette compétence.

**Après examen et discussion, le Conseil Municipal décide :**

- D'adopter le budget primitif 2026 du service eau et assainissement proposé, par chapitre en fonctionnement et en investissement.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à prendre ou à signer tout acte y afférent.

**Vote à main levée**

<b>Nombre de votants : 18</b>	<b>Dont présents : 13</b>	<b>Dont procuration : 5</b>
<b>Pour : 18</b>	<b>Abstentions :</b>	<b>Contre :</b>

Suivent au registre les signatures  
des membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

OSTHEIM, le 22 avril 2026

Le Maire,  
Nicolas KONRADT

  


Le secrétaire de séance  
David RISCH

